



DURÉE

Une journée (7 h)



DATE(S)

à définir



HORAIRES

à définir



LIEU

à définir

Le Temps de Travail dans la Fonction Publique Territoriale



OBJECTIF

A la fin de la formation, l'apprenant sera capable de :

Connaître les règles applicables en matière de temps de travail dans la fonction publique territoriale
Contrôler la conformité de ses pratiques au regard des nouvelles règles issues de la loi de transformation de la fonction publique
Identifier les conséquences organisationnelles



PUBLIC VISÉ

Élus et personnels RH



PRÉREQUIS

Aucun prérequis



CONTENU

Etape 1 : La définition du temps de travail
Le calcul de la durée annuelle de travail effectif
La notion de travail effectif
Les garanties minimales / durée du temps de travail
Congés annuels / ASA

Etape 2 : L'organisation du temps de travail
L'aménagement du temps de travail
Les heures supplémentaires
Les astreintes / permanences
Le télétravail

Etape 3 : Mise en application dans la collectivité
Module AGIRHE
Protocole temps de travail



MOYENS

Moyens pédagogiques :

Présentation de la réglementation en vigueur
Présentation d'outils techniques
Exercices pratiques et échanges sur les pratiques
Présentation sur site AGIRHE

Moyens techniques :

Salle équipée : ordinateur, vidéoprojecteur, paperboard

Moyens d'encadrement :

Agents du Pôle Carrières et Instances Paritaires

Moyens permettant le suivi et l'évaluation de la formation :

Suivi de l'exécution :

Signature de la liste d'émargement par 1/2 journée

Évaluation et certification le cas échéant :

Évaluations intermédiaires
Évaluation finale
Questionnaire de satisfaction
Attestation de formation



MODALITÉ DE DÉROULEMENT

En présentiel